

Paris, le 22 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

PGE : adaptations et actualisation des indicateurs de remboursement

Le prêt garanti par l'Etat (PGE) a été distribué massivement depuis fin mars 2020 : au 9 avril, près de 137 md€ ont bénéficié à plus de 675 000 entreprises.

Mis en place en un temps record, il a prouvé sa capacité à s'adapter à la situation sanitaire et aux besoins de l'économie. Il a évolué pour soutenir les clients professionnels et entreprises dont la trésorerie est impactée par les contraintes sanitaires : PGE saison notamment pour les cafés, hôtels, restaurants, tourisme, sport et culture ; possibilité de décaler d'une année supplémentaire l'amortissement du capital ; disponibilité jusqu'au 30 juin 2021.

Les banques françaises ont échangé avec les pouvoirs publics pour tenir compte de la situation sanitaire et des restrictions engendrées pour certains secteurs : elles pourront, sous réserve de l'adoption des textes législatifs et réglementaires annoncés, proposer de souscrire un PGE jusqu'au 31 décembre 2021. Elles confirment la possibilité de souscrire un PGE pour faire face aux dettes d'exploitation.

Les derniers indicateurs concernant les intentions de remboursement des PGE montrent qu'il a rempli son objectif d'adaptation à la diversité des situations post-crise sanitaire. De très nombreuses entreprises ont conservé la trésorerie issue de leurs emprunts, y compris le PGE, et s'assurent ainsi une précaution pour se relancer pleinement. En effet, au 16 avril 2021, sur plus de 459 000 PGE pour lesquels le choix a été exprimé (contrat ou intention précise) :

- 53% choisissent un amortissement avec année de décalage du capital ;
- Environ 14% vont rembourser dès 2021 ;
- 6% l'amortiront entre 2022 et 2023 ;
- 11% l'amortiront entre 2024 et 2025 ;
- 68% choisissent la durée la plus longue possible (fin du prêt en 2026).

Depuis le début de la crise sanitaire, les banques françaises sont présentes pour soutenir leurs clients, par des propositions massives et un accompagnement individuel. Elles sont et resteront mobilisées pour trouver les solutions adaptées à chacun de leurs clients.

CONTACTS

Benoît DANTON : 06 73 48 80 40 – bdanton@fbf.fr

Jenny SENSIAU : 06 31 06 60 39 – jsensiau@fbf.fr

[@FBFFrance](https://www.facebook.com/FBFFrance)